



Commune de Putscheid

Avis au public

Urbanisme

Projet d'aménagement général

- Généralités, réunion d'information et réclamations

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 11 juin 2019 le conseil communal a marqué son accord sur le projet d'aménagement général, accompagné de l'étude préparatoire, des fiches de présentation et du rapport d'incidences environnementales.

- Dépôt du projet à la mairie et sur le site internet

Conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal, le projet d'aménagement général, l'étude préparatoire, la fiche de présentation et l'analyse en matière d'incidences environnementales sont déposés pendant trente jours à la mairie de Putscheid où le public peut prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dépôt est effectué le 18.06.2019 au 18.07.2019 inclus. Le projet est publié sous forme électronique sur le site internet www.putscheid.lu. Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

- Le projet d'aménagement général

Conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les observations et objections contre le projet doivent être présentées dans un délai de 30 jours suivant la publication du dépôt dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Putscheid (7 Veinerstrooss L-9462 Putscheid), sous peine de forclusion.

Le projet étant consultable par le public à partir du 18 juin, les réclamations doivent donc se faire du 18 juin au 18 juillet 2019 inclus.

Une réunion d'information pour les intéressés aura lieu le 01 juillet 2019, à 19.00 heures dans la salle des fêtes à Putscheid 1 Neit Wunnen.

- Rapport sur les incidences environnementales

Dans sa séance du 11 juin 2019, le conseil communal a décidé de lancer la procédure de consultation du public relative au rapport sur les incidences environnementales dans le cadre du projet d'aménagement général de la commune. Conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, les observations et objections doivent être présentées dans un délai de 45 jours suivant la publication du dépôt dans quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Putscheid (7 Veinerstrooss L-9462 Putscheid), sous peine de forclusion. Le projet étant consultable par le public à partir du 18 juin, les réclamations doivent donc se faire du 18 juin 2019 au 02 août 2019 inclus.

Putscheid, le 18 juin 2019

Pour Le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire

